



## Refus versement reliquat pôle emploi

-----  
Par Pihor

Bonjour,

Suite à un licenciement pour inaptitude, je me suis réinscrite à pôle emploi le 6 janvier dernier.  
Avant de les appeler pour effectuer cette démarche, il était indiqué sur mon profil que ma dernière réinscription datait du 11/09/2017 et que je bénéficiais encore de 490 jours d'indemnités. C'était écrit noir sur blanc.

Après le calcul de mes nouveaux droits, j'ai fait une réclamation afin de bénéficier de ce reliquat car ces droits sont supérieurs aux nouveaux (le double).

Pôle emploi refuse en me disant qu'ils sont déçus car ma dernière inscription daterait du 16/01/2016 (date du début de mon CDI que je viens de perdre) et non le 11/09/2017 (date de ma création d'entreprise en parallèle de mon activité de salariée et pour laquelle j'ai bénéficié d'une partie de l'Arce en avril 2018 mais que j'ai cessé en mars 2019).

En somme, c'est ma parole contre la leur sauf que j'y perds énormément et c'est complètement injuste.

Connaissez vous des textes de lois que je pourrais utiliser pour appuyer ma demande auprès du médiateur ?

Tout en sachant que je me retrouve dans une situation précaire car mes revenus ont été divisé par 2 et que leur refus fait que je ne peux plus subvenir à mes besoins.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Bonne fin de journée.

-----  
Par ESP

Bonjour

N'hésitez pas à contacter le médiateur de pôle emploi.